

- **Nom**
Buron
- **Prénom**
Franck
- **Adresse**
28/32 Boulevard Clémenceau 21000 Dijon
- **Raison sociale**
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse 21/71, 21000 Dijon

Informations pratiques

- **Intitulé de l'activité**
Consultation citoyenne sur l'Europe
- **Description de l'activité**
La consultation citoyenne sur l'Europe est réalisée en deux temps. Le premier temps est la consultation des cadres et des référents laïcité et citoyenneté ; le second temps est avec des jeunes sous mandats judiciaire.
- **Date et heure**
27/09/18 à 9h30
- **Lieu**
28/32 Boulevard Clémenceau 21000 Dijon
- **Nombre de participants**
17

- **Catégories de publics présents**
Des cadres et des éducateurs de la protection judiciaires de le jeunesse. Dont les référents laïcité et citoyenneté.
- **Nom des intervenants ou des grands témoins s'étant exprimés**
Frédéric BERGELIN Directeur adjoint de la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.

Synthèse de l'activité

- **Thèmes évoqués**
I Politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation
II La violence
III Emprisonnement des mineurs en Europe
- **Questions / attentes / problèmes soulevés**
I Politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation
 1. Taux de chômage des jeunes trop important en Europe.
 2. Des diplômes du second degré dans le cadre européen non uniformisés.
 3. Déscolarisation importante des jeunes, manque d'alternatives à la scolarité classique, des dispositifs d'insertion insuffisants.
 4. Manque du sentiment d'appartenance à l'Europe.
 5. Défi environnemental européen, manque de filières de formation dans le domaine et de sensibilisation des mineurs aux questions environnementales.
 II La violence
 La prévention de la violence dont les mineurs sont victimes est un enjeu important en Europe. Elle peut être physique, morale comme sur internet ou liée à la structure dans laquelle l'Homme vie, habitat et consommation.

 III Emprisonnement des mineurs en Europe
 - Créer une véritable Europe politique.
 - Définir et réaffirmer les valeurs fondatrices de l'Europe.
 - Redéfinir ce qu'est la minorité pénale imputable aux mineurs.
 - Créer une instance indépendante qui veille au respect du droit des mineurs.
- **Pistes de proposition formulées**
I Politique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation
 1. Développer le travail des jeunes à l'étranger au travers de dispositifs d'accompagnements renforcés. Favoriser les allers-retours entre les centres éducatifs renforcés et le cadre de droit commun de la formation, comme les compagnons du devoir.
 2. Favoriser des formations de niveaux équivalents dans le second degré et une reconnaissance des diplômes, des parcours des jeunes entre les pays européens.

Prévoir des formations complémentaires en cas d'inégalité de niveaux. Développer la formation et la scolarité dans le cadre de l'alternance et de l'apprentissage.

3. Faciliter les échanges de réflexion et de bonnes pratiques (exemple de l'expérimentation dans le cadre des violences scolaires) renforcer la communication.

4. Accroître le sentiment d'appartenance ciblé autour de la citoyenneté française et européenne. Renforcer l'apprentissage des langues. Ouvrir les mineurs vers la culture de l'étranger (européenne) avec des mini-séjours et voyages scolaires.

5. Partager des expériences avec d'autres pays européens dans l'application de normes de protections environnementales. Disposer de financements pour développer des projets environnementaux.

II La violence

- Les actions pour lutter ou atténuer la violence physique faite aux mineurs sont :

- o Le respect des droits des mineurs.

- o Lutter contre la violence faite aux mineurs.

- Les actions pour lutter ou atténuer la violence sur internet faite aux mineurs sont :

- o Exfiltrer les éléments de violence sur internet.

- o Mettre en place une échelle d'interdiction pour les vidéos violentes ; mettre à la place des contenus éducatifs sur le respect des hommes et des femmes.

- o Rétablir une éthique journalistique en fonction des images et des sujets diffusés.

- o Garantir les interdictions parentales en suivant la volonté des parents et en fonction de l'âge des jeunes.

- o Aborder les choses de façon objective et complète et avec des mots respectueux pour les jeunes.

- o Repenser le relais par les médias.

- o Mettre en place des outils qui permettent en permanence de garantir les droits de l'enfant.

- o Former et sensibiliser les professionnels et les jeunes au développement des connaissances.

- Les actions pour lutter contre la violence liée à la structuration des villes, de l'habitat et à la consommation :

- o Lutter contre la violence de l'inaccessible ou du symbolique.

- o Veiller au développement de l'esprit critique chez les mineurs et aider à faire des choix par la liberté de penser.

- o Développer de l'esprit critique chez les mineurs

- o Respecter la culture de chacun. Garantir une période d'adaptation pour l'intégration.

III Emprisonnement des mineurs en Europe

- Harmoniser le droit des mineurs en créant un droit européen des mineurs.

- Créer des alternatives à l'incarcération pour les mineurs.

- Réaffirmer la primauté de l'éducatif sur le répressif et ainsi généraliser les mesures éducatives au détriment de l'incarcération pour les mineurs.

- Mutualiser le partage des informations relatives aux infractions sur le parcours du jeune entre les pays européens.

Facultatif

- **Commentaires sur le déroulé de la Consultation**

La consultation a été co-animée avec Mr Bergelin directeur adjoint de la maison de l'Europe de Bourgogne Franche Comté et Mr Buron directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse. L'animation s'est déroulée en trois temps :

- 1) Réponse à un questionnaire en ligne sli.do afin d'identifier les sujets d'intérêt des participants,
- 2) Travail avec trois ateliers sur trois thèmes (un par atelier),
- 3) Restitution des défis et des réponses que l'Europe peut fournir.